

# Comm'@Bras

Toute l'actualité de votre village



## EDITO

La fiscalité pour les élus de la commune est toujours un sujet épineux.

Entre volonté de ne pas alourdir les prélèvements sur les familles, nécessité d'équilibrer le bud-

get et de financer les projets, l'équation est difficile. Depuis de nombreuses années, notre choix a toujours été de limiter les augmentations au strict nécessaire. Ceci pour gérer les finances de la commune au plus juste afin de permettre le maintien d'un cadre de vie agréable pour tous, l'entretien de nos biens communaux et une dynamique d'animation. Autant d'éléments qui font la renommée de notre village !

En parallèle, les dotations de l'Etat n'ont cessé de baisser et même si une bonne partie des compétences de la commune a été transférée à la communauté d'agglomération du grand Verdun (voirie, économie), qui en assume les dépenses, la commune verse une contribution annuelle pour participer à leur financement.

Le patrimoine communal est une des charges qui nous incombe. Cette année par exemple, nous devons rénover la toiture de la mairie. Toujours dans l'idée de maîtriser nos dépenses, la recherche de subventions pour financer ce projet a été active. Elle permet aujourd'hui d'assurer cinquante pour cent du coût. De l'autre côté, les charges courantes continuent d'augmenter...

C'est donc dans ce contexte, que le conseil municipal a décidé de limiter l'augmentation de la taxe foncière (seule taxe restante après la suppression progressive de la taxe d'habitation) à 1,5%.

Vous l'aurez compris, dans le contexte économique que nous connaissons et parce que cela est de notre responsabilité d'élus, notre objectif est de poursuivre la maîtrise du budget communal en limitant au maximum l'évolution de la fiscalité.

Sur ce sujet, comme sur d'autres nous restons à votre écoute.

Xavier COLSON

## Tout en images...



Le festival des makers fait son retour. En p 3.



La baleine bleue a peiné à trouver de l'eau mais les massifs ont plutôt bien résisté malgré tout.



Temps idéal, visiteurs et exposants en nombre, organisation au top. L'édition 2022 de la brocante du comité des fêtes est un succès.



Le canoë au départ de Bras, c'est possible depuis cet été. En p 3.

# Un village où il fait bon vivre

## La déchett' évolue

*Pour régler le problème de saturation de la déchetterie de Thierville dans le traitement des déchets verts, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a recherché une solution pour les volumes importants que représentent les branchages. Le broyage de ceux-ci par un prestataire s'est imposé comme la solution la plus efficace.*

Après appel d'offre cette solution a été confiée à M. Jean-Luc Brunel, un agriculteur producteur laitier sur la commune de Marre.

Il y a peu de rapport a priori entre ces deux activités, mais pour Jean-Luc Brunel au contraire, le broyage de végétaux s'inscrit dans la démarche agricole bio qu'il a depuis plus de quinze ans.

Il entretient les haies de ses terrains, les taille régulièrement et avait envisagé d'optimiser les déchets de ces tailles. Les branchages broyés, associés aux déjections de ses animaux comme dans un cycle de compostage, vont se transformer en amendements qui enrichiront ses sols en azote.

Ses interventions seront facturées à la CAGV à deux tarifs différents : un tarif de prestation de broyage uniquement et un tarif moindre lorsqu'il récupérera le broyat pour son activité.

La CAGV, quant à elle, en imputera à la commune les coûts pour la partie relative aux branchages des activités des employés communaux, le traitement des branchages des habitants restant gratuit pour ceux-ci. Il convient de se féliciter de cette solution écologique et locale, en gardant à l'esprit que le traitement des déchets, de quelque nature qu'ils soient, reste une préoccupation permanente pour les communes.

**Alain BOSSU**

## Makers en herbe

*Ce labyrinthe sur lequel se déplacent de petits robots, que les enfants de moyenne et grande sections de maternelle ont eu le privilège de programmer d'avance, a été imaginé par Frédéric Corrier, maître de grande section à l'école maternelle de Bras.*



Il est prévu au programme officiel dans le domaine numérique et a été présenté au festival des makers en juin dernier.

De nombreuses compétences y sont mises en jeu : repérage dans l'espace, latéralisation, concentration, anticipation de déplacement dans l'imagination du parcours et programmation dans le choix des touches permettant le déplacement des robots.

De quoi rendre récréatif et divertissant ce programme pour nos petits bouts de choux prêts à faire un pas de géant dans le monde des grands, « LE CP ».

**Marie GHILLINO**

## Cimetière, un entretien difficile

Traditionnellement, le cimetière est un lieu entretenu avec rigueur ; mais depuis le 1er juillet 2022, l'usage des produits phytosanitaires que l'on y utilisait est interdit.

Le désherbage manuel ou thermique demande énormément de passages et de temps et le rotofil trop bruyant dans ce lieu de recueillement est source de projections sur les tombes. Malgré les efforts de l'équipe technique, nous allons donc devoir nous habituer à tolérer quelques herbes folles.

Les réflexions se poursuivent cependant pour lutter contre elles sans utiliser de pesticide chimique.

La solution pourrait être de se réconcilier avec la nature, en lui permettant au contraire d'entrer, via un semis entre les tombes d'une plante couvre-sol de pousse lente.

Résistant à la sécheresse, facile d'entretien et offrant un beau tapis vert, le sedum semble rassembler les qualités recherchées. Sa mise en place empêcherait les adventices de pousser mais occasionnerait un coût de 2000 euros à minima. En fonction du budget, un essai pourrait être réalisé début 2023.

## La durée des concessions revue

La formation à la gestion du cimetière organisée pour les maires par la CAGV démontre au niveau national qu'il s'avère très compliqué pour les communes de percevoir le renouvellement des concessions échues ou de récupérer les emplacements au-delà de trente ans. En effet, les ascendants et descendants ne communiquent pas leurs adresses aux communes.

Pour permettre une meilleure gestion financière et éviter d'avoir des tombes qui ne sont plus entretenues, le conseil municipal a donc décidé de ramener la durée des concessions du cimetière et du columbarium de cinquante à trente ans à compter du 1er juillet 2022. Les tarifs en vigueur fixés le 18 décembre 2009 restent inchangés à savoir :

- concession cimetière : 152 euros
- concession ancien columbarium : 381 euros
- concession nouveau columbarium : 600 euros

**Dominique ANCIAUX**

# Troisième édition du Festival des Makers

*Après deux premières éditions en 2018 et 2019, le festival des makers organisé par l'association Numéripôle s'est déroulé à Bras-sur-Meuse, le samedi 18 juin 2022.*

Après deux ans d'absence et malgré la forte chaleur, cinq cents visiteurs étaient au rendez-vous ! Les bénévoles de l'association ont su attirer les familles pour cette troisième édition et se fût un succès.



*Les escape game de « Révélation » peuvent aussi s'exporter à la demande.*

## Le principe des makers ?

Des personnes bricoleuses qui fabriquent elles-mêmes grâce aux nouvelles technologies, le « do-it yourself » en version moderne et écologique !

## Des activités en continu.

Quatorze exposants étaient présents parmi lesquels : des ateliers de broderie, soudure, électronique, programmation, drones, réalité virtuelle, impression 3D, jeux vidéo avec arcades ou d'art.

L'école de Bras-sur-Meuse était présente également, le Fablab, le Repair Café et l'Escape Game de Verdun "Révélation", avec des animations ludiques et gratuites. Enfin, le Pays de Verdun sensibilisait sur les dangers d'Internet et assurait la promotion de la formation numérique.

Château gonflable, barbe à papa et brumisateurs ont aussi été appréciés des visiteurs de tout âge. Nous souhaitons encore de belles années à cet événement numérique familial.

**Amanda ROBINET**

## Nouvelle adresse pour Meuse Canoë

*Tout débute en 2005, à l'initiative de Jean-Christophe Drouet, alors membre de la commission tourisme de l'ex Codecom de Verdun présidée par Arsène Lux.*

Désireux de développer le tourisme en Meuse, l'idée de balades en canoë sur le fleuve émerge. Originaire de Chattancourt et agriculteur de métier - toujours en activité -, il se lance dans cette aventure principalement saisonnière avec un appui de force de la part de l'ex Codecom de Charny.

Aidé d'un de ses enfants, il renforce l'équipe cette année avec l'arrivée d'un saisonnier. Tout d'abord basée à Charny, l'entreprise familiale a déménagé il y a un an pour s'installer à Régnéville en bord de Meuse. Dans un site en parfaite osmose avec l'environnement, Jean-Christophe Drouet équipe son bungalow de panneaux solaires ainsi que de toilettes sèches afin de ne rien dénaturer.

Vous aurez le choix entre trois parcours, accessibles dès l'âge de deux ans : ● Le 22 km au départ de Thierville ● Le 15km au départ de Bras (possible grâce à l'accord de Jean-Yves Arnoux pour l'accès au bord de Meuse via son terrain) ● Le 7km au départ de Champneuville.

Une fois vos parcours et tranches horaires validés, rendez-vous à Régnéville où vous pourrez facilement vous garer et serez ensuite véhiculés jusqu'au point de départ de votre choix, afin de commencer votre balade au fil de l'eau en canoë, kayak ou paddle géant (grande



nouveauté).

Venez profiter d'un moment en famille ou entre amis de façon sportive ou en mode détente, selon vos envies, afin de profiter de ces paysages magnifiques qu'offre la Meuse.

**Chantal CASAREGGIO**

# Les enjeux de la gestion des déchets pour notre territoire

*L'actuel marché de collecte des ordures ménagères prend fin le 1er septembre 2022. La contractualisation du prochain marché s'échelonne sur six ans et devra s'adapter aux évolutions réglementaires inhérentes à la collecte et au traitement des déchets qui s'imposent à nous. Les changements sur notre territoire devraient se mettre en place à compter du 1er janvier 2023, après des réunions publiques explicatives.*

## Actuellement

La CAGV collecte environ 15 000 tonnes de déchets par an sur son territoire, pour un coût total de plus de 3 000 000 euros par an, collecte et traitements des déchets confondus.

Depuis le 1er février 2019, elle a adhéré au Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés qui regroupe huit codecom meusiennes, soit une population de 100 000 habitants environ, et lui a transféré la gestion du traitement de ses déchets.

Le verre collecté est recyclé à Saint Menges (88). Les multi-matériaux (sacs et bacs jaunes) sont traités au centre de tri PAPREC de Dieulouard et les cartons à celui de Verdun. Faute de sites d'enfouissement suffisants en Meuse, nos Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont emmenées au centre de stockage de Sommauthe (08).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024** entrera en vigueur l'interdiction de jeter les déchets alimentaires dans les OMR. Aucune contrainte n'étant imposée à la population, la CAGV devra donc gérer ces déchets résiduels en amont, tout en tentant de contenir la Taxe Ordures Ménagères (TOM) actuellement maîtrisée à 11,24 %.

## Un coût en constante augmentation

La Taxe Générale sur les activités Polluantes (TAGP) imposée par l'Etat sur nos sacs noirs d'OMR destinés à l'enfouissement s'élevait à 17 euros/tonne en 2020. Son augmentation est programmée. Elle est

de 41 euros/tonne en 2022. Elle passera à 51 euros/tonne en 2023 pour aboutir à 65 euros/tonne en 2024. Sans changement de mode de traitement des OMR, le budget pour la TGAP passerait donc de 170 000 euros par an à 650 000 euros par an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un rapprochement avec la Marne permettra de remplacer l'enfouissement de nos déchets par une incinération à l'Unité de Valorisation Énergétique de La Veuve, entraînant une diminution prévisionnelle de la TGAP qui nous est imputée de 67 à 15 euros la tonne.

## Quel mode de collecte pour les biodéchets ?

La caractérisation (examen) des sacs OMR de nos villages en novembre dernier a montré qu'ils sont encore composés de 25 à 30 % de déchets alimentaires fermentescibles.

Une expérimentation est en cours sur le quartier Best Village à Verdun et sur le village de Sivry-la-Perche. Les habitants sont invités à déposer leurs déchets alimentaires dans un conteneur dédié à l'aide d'un "bio-seau". Le retour de cette expérience montre qu'en termes de quantité, le volume de déchets alimentaires sur une semaine est faible.

La fréquence de collecte hebdomadaire imposée par la réglementation en vigueur pour le recueil des biodéchets au porte à porte occasionnerait un coût à répercuter par la collectivité à l'habitant trop important. C'est pourquoi il a été décidé en

conférence des maires la poursuite du déploiement des composteurs individuels auprès des familles volontaires et la mise en place dès le 1er janvier 2023, de **points d'apports volontaires répartis dans les communes sur des localisations concertées avec les maires**, pour favoriser au maximum l'apport par les habitants.

La valorisation de la collecte de ces points d'apport sera assurée par Decavert.

En parallèle, de nouveaux bacs pucés seront mis à la disposition de la population pour les déchets résiduels non putrescibles. En effet ceux du SIVOM de Charny sont vieillissants et doivent être uniformisés avec les communes qui n'en avaient pas avant. Il est possible que la cadence des collectes soit revue selon les marchés. Un quai de transfert est envisagé sur la CAGV pour « compresser » ces déchets et charger ainsi des camions plus gros et moins nombreux, en vue de diminuer le coût du transport.

La caractérisation ayant montré la présence trop importante de verres et de textiles dans certains quartiers de Verdun mais aussi dans certaines communes de la CAGV, liée à la négligence des habitants mais aussi à l'insuffisance des bornes à textiles et des containers à verre, leur nombre sera revu là où ils sont insuffisants.

**Au-delà d'un geste éco responsable, trier est la seule manière de limiter les augmentations qui nous seront répercutées.**

## Du changement à la déchetterie de Thierville

Dans l'objectif de s'assurer que la déchetterie de Thierville soit utilisée par les habitants et entreprises de la CAGV, un contrôle de son accès a été décidé en conférence des maires. L'entrée sera prochainement réglementée. Les résidents des

communes de la CAGV déclareront la (les) plaque(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) de leur foyer en mairie en vue d'alimenter la base de données intercommunale, permettant ainsi de faciliter les contrôles effectués par les employés à la bar-

rière qui sera mise en place. L'accès payant prévu pour les extérieurs et les artisans pourra ainsi devenir effectif.

**Dominique ANCIAUX**

Directeur de la publication : Stéphane GRZYMLAS  
Déléguée à la communication : Dominique ANCIAUX  
Ont participé à ce numéro : Dominique ANCIAUX, Alain

BOSSU, Chantal CASAREGGIO, Frédéric CORRIER, Xavier COLSON, Philippe DEHAND, Jean Christophe DROUET, Yann FORGET, Marie GHILLINO, Amanda ROBINET.